

LA POUPONNE

N°150 – AVRIL 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 AVRIL 2025

Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le panneau d'affichage et sur le site internet.

Synthèse du conseil municipal du 07 avril 2025 :

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 03 mars 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Magali JOFFRAUD secrétaire de séance.

Le maire informe l'assemblée qu'il a pris les décisions suivantes depuis le dernier conseil municipal du 03/03/2025 :

- Espace fleuri 01310 POLLIAT devis 24000207 du 04/03/2025 pour 2 987,56 € TTC (achat arbres et fleurs Quartier de Collonges),
- Espace fleuri 01310 POLLIAT devis 24000232 du 17/03/2025 pour 2 948,88 € TTC (achat arbres et fleurs Quartier de Collonges).
- ONF : limitation des parcelles pour 227,03 € TTC.

Délibérations n° 2025_04_08/09/10/11/12

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 – Budget Principal et Budget Annexes

M. le Maire quitte la salle. Il ne prend pas part au vote.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote des comptes financiers uniques, M. René DESSERRIERES est alors désigné pour présider la séance et il présente au Conseil Municipal les comptes financiers uniques 2024 du **budget principal** et des **budgets annexes** dressés par le Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2024 et les décisions modificatives, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les comptes financiers uniques 2024 du budget principal et des budgets annexes présentés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	725 938,76	862 883,45	136 944,69
INVESTISSEMENT	543 161,21	245 664,88	- 297 496,33
		Déficit	160 551,64

BUDGET LA POUPONNE

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	460,72	9 454,56	8 993,84
INVESTISSEMENT	0	0	0
		Excédent	8 993,84

BUDGET LE REMPART

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	1 195,64	11 030,64	9 835,00
INVESTISSEMENT	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00
		Excédent	9 835,00 €

BUDGET EAU

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	33 740,00	32 426,12	- 1 313,88
INVESTISSEMENT	210 561,90	32 999,00	- 177 562,90
		DEFICIT	178 876,78

BUDGET ASSAINISSEMENT

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	46 979,00	34 010,41	- 12 968,59
INVESTISSEMENT	6 959,00	13 421,00	6 462,00
		DEFICIT	6 506,59

Délibérations n° 2025_04_13/14/15/16/17

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote des comptes financiers uniques. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter aux budgets de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, constate et approuve les résultats de l'exercice 2024 :

BUDGET PRINCIPAL

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2024	725 938,76	862 883,45	+ 136 944,69
Résultat antérieur reporté			+ 476 742,52
Résultat à affecter			+ 613 687,21
Affectation en réserve au 1068			- 450 000,00
REPORT au R002			+ 163 687,21
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)

Résultat de l'exercice 2024	543 161,21	245 664,88	- 297 496,33
Résultat antérieur reporté			+ 77 004,81
Report au Dépenses001			- 220 491,52
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2024			180 000,00
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2024			-583 295,00
Besoin d'autofinancement			623 786,52

BUDGET LE REMPART

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2024	460,72	9 454,56	+ 8 993,84
Résultat antérieur reporté			60 764,84
Résultat à affecter			69 758,68
Affectation en réserve au 1068			0
REPORT au R002			69 758,68
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2024	0	0	0
Résultat antérieur reporté			7 529.37
Report au R001			7 529.37

BUDGET LA POUPONNE

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2024	1 195,64	11 030,64	+ 9 835,00
Résultat antérieur reporté			+ 7 951,66
Résultat à affecter			17 786,66
Affectation en réserve au 1068			7 000,00
REPORT au R002			10 786,66
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2024	7 000.00	7 000.00	0,00
Résultat antérieur reporté			+ 723.41
Report au R001			+ 723.41

BUDGET EAU

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2024	33 740,00	32 426,12	- 1 313,88
Résultat antérieur reporté			96 823,42
Résultat à affecter			95 509,54
Affectation en réserve au 1068			90 000,00
REPORT au R002			5 509,54
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2024	210 561,90	32 999,00	- 177 562,90
Résultat antérieur reporté			+ 82 880,54
Report en DEPENSES001			- 94 682,36
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2024			28 154,80
Besoin d'autofinancement			122 837,16

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2024	46 979,00	34 010,41	- 12 968,59
Résultat antérieur reporté			64 348,29
Résultat à affecter			51 379,70
Affectation en réserve au 1068			0
REPORT au R002			51 379,70
SECTION INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2024	6 959,00	13 421,00	6 462,00
Résultat antérieur reporté			40 894,35
Report au R001			47 356,35
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/24			6 800,00
Besoin d'autofinancement			0

Délibération n° 2025_04_18

Subventions 2025

Sur proposition de la Commission « Associations, Animations et Culture », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention pour l'année 2025 aux associations suivantes :

➤ Echo des Roches	700 €
➤ Saint Sor'liens	300 €
➤ Confettis et Serpentins	300 €
➤ Sou des Ecoles	300 €
➤ Gym pour Tous	300 €
➤ ASSL	300 €
➤ FNACA	300 €
➤ Bleu 16 Rhône Alpes	300 €
➤ Les Balardiens	300 €
➤ St-So Court	300 €
➤ Amicale des sapeurs-pompiers	960 €
➤ St-So Bouge	300 €
➤ St So Loisirs	300 €
➤ Comité des fêtes	300 €
➤ Périscolaire	2 764 €

TOTAL : 8 024 €

Délibération n° 2025_04_19

Taxes Directes Locales : Taux 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur à savoir :

✓ TAXE FONCIERE BATI :	24,15	%
✓ TAXE FONCIERE NON BATI :	36,99	%
✓ TAXE D'HABITATION :	8,04	%

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des 3 taxes de 1.99 %, soit :

- ✓ TAXE FONCIERE BATI : 24,63 %
- ✓ TAXE FONCIERE NON BATI : 37,73 %
- ✓ TAXE D'HABITATION : 8,20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote les taux des taxes locales directes pour 2025 comme suit :

- ✓ **TAXE FONCIERE BATI : 24,63 %**
- ✓ **TAXE FONCIERE NON BATI : 37,73 %**
- ✓ **TAXE D'HABITATION : 8,20 %**

Délibérations n° 2025_04_20/21/22/23/24

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 - budget principal et budgets annexes

La parole est donnée à René DESSERRIERES, qui présente et fait lecture des différents articles des budgets primitifs **2025** du budget principal et des budgets annexes proposés par la Commission Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve et vote les budgets primitifs **2025** qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET PRINCIPAL	1 046 036,00 €	943 271,21 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET LE REMPART	9 629,37 €	79 206,68 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET LA POUPONNE	9 323,00 €	21 138,17 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET EAU	136 796,00 €	61 021,54 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT	62 674,35 €	102 338,70 €

Modification de l'article 15 de la délibération 2020_06_35 du 08 06 2020

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2020_06_35 du 08 juin 2020 concernant les délégations consenties au maire par le conseil municipal et plus précisément l'article 15 qui indique :

N° 15 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les limites des crédits inscrits au budget pour les opérations d'urbanisme engagées par délibération du conseil municipal ;

Il explique qu'en cas de préemption, les crédits budgétaires doivent être inscrits au budget. Dans un souci de simplification pour préempter, il propose à l'assemblée de supprimer la dernière phrase de l'article 15, à savoir :

N° 15 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la modification de l'article N° 15 de la délibération 2020_06_35 du 08/06/2020 comme énoncé ci-dessus.

Délibération n° 2025_04_26

Restauration scolaire municipale : appel d'offre pour la fourniture de repas en liaison froide

Hélène DENOYER informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire une consultation pour le marché de restauration scolaire pour la fourniture en liaison froide des repas servis à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2025.

Compte tenu du nombre de repas commandés au cours des trois dernières années, le marché portera sur un montant maximum de 32 000 € HT par an. La durée du marché est fixée à 1 an avec possibilité de le reconduire deux fois au maximum.

Le Conseil après délibération, **à l'unanimité**, décide de lancer un appel à la concurrence en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande pour la livraison des repas, à compter du 1^{er} septembre 2025, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert fixée par les dispositions des marchés publics en vigueur et autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres et toutes les pièces de dépenses y afférant.

Délibération n° 2025_04_27

Services techniques : achat camion

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de changer le camion des services techniques. Il propose les devis suivants :

- Renault Trucks Bourg-en-Bresse modèle Master Red CCAB pour 60 273,60 € TTC
- MERCEDES Viriat, modèle FUSO CANTER pour 66 536,40 € TTC
- ISUZU St Paul de Varax, modèle ISUZU M27 pour 54 000,00 TTC

Après étude des devis et délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, choisit le modèle ISUZU M27 de chez ISUZU à St Paul de Varax pour un montant de 54 000 euros TTC et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Bâtiment Montée des sœurs : Réfection de la noue

Monsieur le Maire explique que suite à un diagnostic effectué sur l'ensemble des toitures des bâtiments communaux, il est nécessaire de réparer la noue sur le bâtiment de la montée des sœurs. Il présente un devis de l'entreprise AVENIR BOIS CHARPENTE pour un montant de 8 839,21 euros TTC.

Le conseil municipal après délibération, **par 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**, approuve le devis de l'entreprise AVENIR BOIS CHARPENTE pour un montant de 8 839,21 € TTC.

Délibération n° 2025_04_29

Création d'un puits perdu Rue sous le Pin

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un puits perdu rue sous le Pin car une grande flaque se forme dès qu'il pleut. Il propose le devis de l'entreprise BLANC de Lagnieu pour un montant de 2 985,05 € TTC.

Le conseil municipal après délibération, **à l'unanimité**, approuve le devis de l'entreprise BLANC de Lagnieu pour un montant de 2 985,05 € TTC.

Délibération n° 2025_04_30

Achat 8 Kits de rénovation pour les bancs du village

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réparer les bancs de la commune avec 8 kits de rénovation Fusion. Il propose le devis de l'entreprise PLAS ECO pour un montant de 2 892,00 € TTC.

Le conseil municipal après délibération, **à l'unanimité**, approuve le devis de l'entreprise PLAS ECO pour un montant de 2 892,00 € TTC.

Délibération n° 2025_04_31

Appartement N° 5 Bâtiment les Résilles : travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de terminer les travaux de l'appartement N° 5 situé dans le bâtiment des Résilles au 98 Grande rue et propose les devis suivants :

- Rénovation de la salle de bain par l'entreprise Jérôme CALLET pour un montant de 4 081,00 € TTC,
- Travaux ragréage du sol et peinture murs et plafonds par l'entreprise BC RENOVATION pour un montant de 3 396,00 € TTC.

Le conseil municipal après délibération, **à l'unanimité**, approuve les devis ci-dessus présentés.

Délibération n° 2025_04_32

Rénovation appartement N° 2 situé au 117 Grande rue

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de terminer les travaux de l'appartement N° 2 situé au 117 Grande rue et propose le devis suivant pour des travaux d'isolation par doublage des murs, réfection des plafonds, fourniture et pose d'une résine dans les escaliers par l'entreprise BC RENOVATION pour un montant de 15 104,60 € TTC.

Le conseil municipal après délibération, **à l'unanimité**, approuve le devis de BC RENOVATION pour un montant TTC de 15 104,60 € TTC.

Changement des radiateurs à la mairie et dans la salle de musique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de changer les radiateurs de la mairie et de la salle de musique afin de réduire la consommation d'énergie. Il propose un devis pour la fourniture de 7 radiateurs par l'entreprise REXEL pour un montant de 2 400,70 € TTC et précise que la pose sera effectuée par les employés communaux.

Le conseil municipal après délibération, **à l'unanimité**, approuve le devis de l'entreprise REXEL pour un montant TTC de 2 400,70 € TTC.

Délibération n° 2025_04_34

Auberge du Verger : démolition de la terrasse

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de démolir la terrasse de l'ancienne Auberge du Verger. Cette démolition permettra un accès à l'arrière du bâtiment. Il propose un devis pour la démolition et l'évacuation des gravats par l'entreprise SOCATRA pour un montant de 4 800,00 € TTC

Le conseil municipal après délibération, **par 4 voix POUR, 4 voix CONTRE et 5 abstentions**, désapprouve les travaux de démolition de la terrasse de l'ancienne auberge du Verger et ne donne pas suite au devis de l'entreprise SOCATRA.

	<p style="text-align: center;">Frelons asiatiques</p> <p>Il est temps de les piéger pour limiter leur prolifération. Si vous êtes intéressés pour mettre un piège chez vous, contactez Jacky au 06 66 76 58 40.</p>
--	--

	<p style="text-align: center;">Balade découverte des haies et mares</p> <p>Le temps d'une balade, venez découvrir le rôle, les intérêts et les modes de préservation des haies et des mares ! Dans le cadre de son marathon de la biodiversité, la CCPA vous propose de (re)découvrir les secrets des haies et des mares (histoire, bénéfiques, état écologique, reconnaissance des essences...) le temps d'une balade accompagnée et animée par France Nature Environnement. Intéressé ? Rendez-vous à 10h à la mare du parc de l'Areymont. le 24 avril. Gratuit, sur inscription sur le site internet de la mairie ou https://fra01civi.fne-apne.net/civcm/event/register?id=200&reset=1 Prévoir un équipement adapté aux conditions météo et à la marche.</p>
---	--

	<p style="text-align: center;">Commémoration victoire du 08 mai 1945</p> <p>A 11h au monument aux morts, suivi d'un apéritif.</p>
---	--

	<p style="text-align: center;">GESTION SEDIMENTAIRE FRANCO-SUISSE du Haut Rhône</p> <p>DU 15 AU 27 MAI 2025, la CNR accompagne les opérations d'abaissement partiel du niveau d'eau de la retenue de Verbois en Suisse, pour contrôler la quantité de sédiments évacués et préserver l'environnement.</p>
---	---



Vide-grenier

Réservation des emplacements : <https://bit.ly/vidегrenierstsorlin2025>

Au stade Janin et au terrain de foot, toute la journée, le 8 mai.

Si vous pouvez donner un coup de main à l'organisation, contactez Murielle au 07 44 44 55 99.

Organisé par le Comité des Fêtes avec la participation du Sou des Ecoles et de Confettis et Serpentins pour les stands restauration.



Présentation du projet du banquet du 06/07

Le CCR d'Ambronay viendra nous présenter et lancer le projet du repas musical participatif.

Lors d'ateliers guidés, nous élaborerons ensemble l'organisation, le menu, la musique...

Si le projet semble vous intéresser, RdV le 14 mai à 18h salle des associations Géré par le Comité des Fêtes. Infos : 07 44 44 55 99.



Concert en plein air

Concert rock avec Dick is Dead. L'Echo des Roches en première partie.

A partir de 19h30 au stade, le vendredi 16 mai – gratuit – snack + buvette

Organisé par Confettis et Serpentins

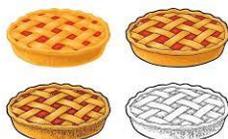


Troc de plantes

Au stade de 10h à 12h, le dimanche 18 mai. Gratuit.

Venez déposer vos plans, boutures, graines, revues, etc. et repartez avec ce qu'il vous plaira.

Organisé par Les Amis du Vieux St Sorlin et St Sor'Liens. Infos : 07 44 44 55 99.



Tartes au feu de bois

Le sou des écoles organise une vente de tartes salées et sucrées cuites au feu de bois le samedi 24 mai 2025 entre 10h00 et 12h00.

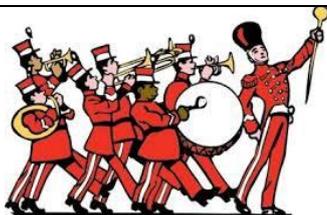
Les tartes seront faites maison et cuites dans le four du village le matin même

Vous pouvez d'ores et déjà commander vos tartes via HELLOASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-st-sorlin/boutiques/vente-tartes-cuites-au-feu-de-bois>

Date limite des commandes : 12 mai 2025

Les bénéfices de cette vente serviront à financer les sorties et projets des enfants de l'école.



70 ans de l'Echo des Roches

L'Echo des Roches a besoin de bénévoles :

- à partir du vendredi 13/06 pour le montage des chapiteaux, podium...
- le dimanche pour la buvette, le service des repas...
- le lundi pour tout démonter.

Merci de votre aide en vous inscrivant auprès de Gérard BERTRAND 06 73 83 96 14 ou Bernard BERTRAND 06 24 36 50 85.

	<p style="text-align: center;">Périscolaire</p> <p>Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le jeudi 15 mai à 18h30. L'objet de cette assemblée sera la démission de la présidence de l'association périscolaire et l'appel à une reprise de présidence</p>
---	---

	<p style="text-align: center;">Bibliothèque</p> <p>La boîte à livres est un succès. Elle attire de nombreux lecteurs. Pour que cette situation dure il est souhaitable de n'y déposer que des ouvrages en bon état, présentant un intérêt pour les lecteurs et surtout en nombre limité. Tout près de là, la bibliothèque municipale vous accueille avec un choix important d'ouvrages pour adultes et enfants.</p>
---	--

	<p style="text-align: center;">Agenda</p> <p>Avril :</p> <p>Le jeudi 24 : Balade découverte à 10h00 au parc situé à l'Areymont Le dimanche 27 : course le raid du Bugey Le dimanche 27 : randonnée cycliste la découverte du Bugey 2025</p> <p>Mai :</p> <p>Le jeudi 1^{er} : course les balcons du Bugey 2025 Le jeudi 08 : Commémoration victoire du 8 mai 1945 à 11h00 au monument aux morts. Le jeudi 08 : Vide grenier au stade Janin Le mercredi 14 : Présentation du projet banquet, salle des associations à 18h00. Le jeudi 15 : Ag extraordinaire périscolaire à 18h30 salle des associations. Le vendredi 16 : Concert en plein air à partir de 19h30 au stade Janin Le dimanche 18 : Troc de plantes de 10h à 12h au stade Janin Le lundi 19 : Conseil municipal à 19h00 en mairie Le samedi 24 : Tartes au feu de bois</p> <p>Juin :</p> <p>Le 14 et 15 : Les 70 ans de l'Echo des Roches</p>
---	--



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h

Tel : 04.74.35.73.78 / mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com



Pour recevoir la pouponne par mail, en faire la demande à lapouponne01@gmail.com